Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212203152-20260403-202603009-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MAIRIE
DE
SAINT-MAUDEZ

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 1er Avril 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le mercredi 1er avril, à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Fabrice RIVALLAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 11, Votants : 11
Date de la convocation et d'affichage : 26 mars 2026

Etaient présents : Fabrice RIVALLAN, Christophe HERNIO, VAN DEN BLIEK Laure, MANIVEL Yannick, PAVARD Michel, GUERIN Victor, PESCHOT Jérôme, CHOTARD Typhaine, GALLIER Claire, MENDES BENTO Lydie, LUBINEAU Amandine.
Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Michel PAVARD
Procurations :

2026 – 03– 009 – Vote des subventions 2026

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les subventions qui seront allouées pour l'année 2026 soit un montant de **1 480.00 €.**

ASSOCIATIONS COMMUNALES	**MONTANT**
Les Chasseurs	300.00 €
Comité des Fêtes	300.00 €
Le Club de l'If	300.00 €
Club des boulistes	300.00 €
Total	**1 200.00 €**
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	**MONTANT**
Fondation du Patrimoine	80.00 €
Association On Bouquine	50.00 €
Association La Maison Escargot	50.00 €
Centre d'information sur les droits des femmes	50.00 €
Don du sang Pays de Rance	50.00 €
Total	**280.00 €**

De plus, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une somme maximum de 50.00 € par enfant au cours de leur scolarité afin de participer au financement d'un voyage scolaire.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212203152-20260403-202603009-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les subventions pour l'année 2025 suivantes pour un montant total de 1 280.00 €

Subventions pour les voyages scolaires :

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 50.00 € à chacun des élèves dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte au cours de la scolarité une seule fois pour l'école primaire et le collège.

Pour copie conforme
Le 3 avril 2026

Le Maire,
Fabrice RIVALLAN

Le secrétaire,
Michel PAVARD